



Commune de Brennilis,  
*Le Maire*

Brennilis, le 20 septembre 2012

Madame le Maire, Monsieur le Maire et cher(e) collègue,

**Concerne:** Plantes invasives – Renouées asiatiques

Comme chaque année à pareille époque, la floraison des renouées asiatiques nous permet de constater la progression rapide de ces plantes invasives dans la colonisation de nos territoires. Or, cet envahissement nuit gravement à la bio-diversité, donc en fait à l'attractivité de nos territoires.

Il faut savoir que la progression de cette plante invasive – initialement considérée comme une plante exotique d'agrément - ne répond à aucune fatalité, mais qu'elle est entièrement attribuable à des actions humaines, donc susceptibles d'intervention. La progression des taches de renouées s'effectue de deux manières: l'une correspond aux travaux utilisant, sciemment ou non, des remblais contaminés, la renouée poussant sur terrain meuble étant transportée avec la terre lui servant d'hôte; l'autre type de propagation résulte de la coupe ou du fauchage effectué en bord de routes et chemins par le SIVOM ou d'autres techniciens, voire par des particuliers, sans la répétition (au moins dix coupes par an) ni les précautions requises (désinfection de la lame après coupe, brûlage des déchets).

L'objet de la présente est donc d'abord d'attirer votre attention sur ce phénomène inquiétant pour nos environnements respectifs (la « campagne 2012 » d'invasion par la renouée a largement dépassé les limites des communes riveraines du réservoir Saint-Michel, berceau de sa dissémination à travers les monts d'Arrée). Il serait particulièrement utile que vous attiriez l'attention des techniciens, des entreprises de construction et des particuliers de votre commune sur les règles de base à respecter concernant la prévention de la colonisation par la renouée asiatique – qui sous d'autres cieux, notamment en Angleterre, a fini par pratiquement étouffer toute autre vie végétale dans ses secteurs de prédilection.

Ces règles de base sont extrêmement simples: s'abstenir de toute action pouvant faciliter la propagation de la renouée par voie aérienne ou par contamination rhizomique – donc à la fauche contourner les massifs que l'on ne reviendra pas couper plusieurs fois dans l'année, à la construction s'assurer que le remblais que l'on utilise n'est pas contaminé, pour les particuliers encourager le brûlage des déchets après la coupe, la désinfection des lames utilisées et la plantation d'espèces concurrentes locales (saule, blé noir).

./..

Pour :

Mesdames et Messieurs les maires des communes membres:

- du SIVOM Huelgoat-Pleyben  
- de la Communauté de communes du Yeun Elez

cc. - PNRA; - Pays COB; - Conseil Général; - Bretagne Vivante; - SIVOM; - CCYE; CLI des Monts d'Arrée; - CLE du SAGE de l'Aulne

**Le Bourg, 29690 Brennilis**  
**Téléphone 02 98 99 61 07**  
**Fac-similé 02 98 99 67 67**

**Courriel [mairie.brennilis@orange.fr](mailto:mairie.brennilis@orange.fr)**  
**<http://www.brennilis.com>**

## COMMUNE DE BRENNILIS

Vous trouverez sur <http://www.brennilis.com/agenda21/invasives> des analyses et quelques outils, notamment sous forme de matériel de sensibilisation, pouvant vous aider à définir votre propre stratégie de lutte contre la prolifération des renouées sur le territoire de votre commune. Comme vous le savez sans doute, des initiatives ont été prises à d'autres échelons pour contrecarrer la prolifération, que ce soit dans le cadre du PNRA, du Pays COB, de l'EPAGA. Tout récemment, le Contrat de Territoire de la Communauté de communes du Yeun Elez a été complété d'une activité devant permettre, dans un cadre intercommunal et avec l'appui de l'association Bretagne Vivante, une action concertée contre les renouées et d'autres plantes invasives (balsamine de l'Himalaya, herbe de la pampa).

Cette activité ne concernera cependant que certaines communes du Yeun Elez (Botmeur, Brasparts, Brennilis, la Feuillée et Loqueffret) et ne démarrera pas immédiatement. Il n'est donc nul besoin d'attendre sa mise en œuvre pour commencer ou continuer d'agir, et je vous suis d'avance reconnaissant des dispositions que vous souhaitez prendre pour contribuer, pour ce qui concerne votre commune, à la lutte contre la colonisation par les plantes invasives.

C'est dans cet espoir, et avec mes remerciements pour la bienveillante attention que vous aurez portée à la présente, que je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire et cher(e) collègue, à l'expression de mes sentiments confraternels.

(signé)

Jean-Victor Gruat,  
maire de Brennilis  
vice-président de la Commission environnement  
de la Communauté de communes du Yeun Elez

